38e Année - N° 2974. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 16 Octobre 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

Fiscalité à rebours

On entend journellement autour de soi les gens s'étonner de la hausse constante du prix de la vie, malgré une baisse sensible des devises étrangères. Ce phénomène n'a rien de surprenant car la politique financière de nos gouvernants n'est que la mise en œuvre des deux principes créateurs de vie chère : Inflation et impôts indirects.

En effet dans sa dernière séance, le 22 juillet dernier, la Chambre avait autorisé le gouvernement à échanger les dollars de la masse Morgan contre des billets de banque. Mais la Banque de France ne travaille pas pour rien : donnant donnant ! En retour elle avait exigé que, simultanément, le plafond d'émission fût élevé de 1.300 millions. Première inflation ! Ce n'est pas tout ! On croit rêver quand on lit les dernières mesures votées par la Chambre avant de partir en vacances ! Cette assemblée égoïste, qui ne pense qu'à elle, parait vouloir justifier la parole prophétique de Renaudel au dernier Congrès socialiste : « Cette Chambre, a-t-il dit, est en train de sombrer sous le mépris public. » En effet, en vertu des décisions prises, la Banque de France est autorisée à émettre autant de billets nouveaux qu'elle voudra pour l'achat de devises étrangères et de métaux précieux !

Chacun sait du reste que l'on fait queue aux guichets des Banques pour échanger les beaux louis d'antan contre une somme à peu près six fois supérieure en billets bleus. C'est l'inflation illimitée ! Sans mesure ! Sans frein possible ! Donc : en avant les prix ! Gare au coût de la vie ! Voilà pour l'inflation !

Quant aux impôts de consommation, on a créé en plus des 5 milliards précédemment votés, 11 milliards de taxes indirectes, à « rendement immédiat ». C'est dire que ce sont les objets de première nécessité qui ont supporté ces 16 milliards de charges nouvelles ! En voulez-vous des impôts de consommation ? On en a mis partout ! Le résultat ne s'est pas fait attendre : les denrées atteignent des prix scandaleux... et ce n'est pas fini !

Par contre, après avoir écrasé d'impôts indirects les salariés, les déshérités de la fortune, on a diminué le taux des impôts sur les gros revenus ainsi que les taxes sur les grosses successions, les seuls impôts qui n'ont pas de répercussion sur le prix de la vie !

La politique fiscale antidémocratique continue : on dégrève les riches et la fortune acquise et l'on crée des impôts indirects qui font, pour l'instant, la vie plus chère, et qui amèneront demain la misère chez tous les salariés de l'Etat et de l'Industrie privée, ainsi que chez bon nombre de petits commerçants, d'artisans et de petits agriculteurs.

Dans l'intérêt général il est grand temps d'empêcher que l'Etat ne s'institue lui même le grand organisateur de la vie chère. Les taxes indirectes retombent toujours en définitive sur le consommateur. C'est là un principe d'Economie financière que nos gouvernants font semblant d'ignorer. S'ils continuent dans cette voie dangereuse c'est à la misère et à la ruine qu'ils conduiront le Pays !

Aux électeurs de leur crier : Casse-cou !

EMILE GALICI.
Docteur en Droit Es-Sciences Politiques et Economiques.
Lauréat de la Faculté de Paris.
Candidat des partis Républicain-Socialiste et Socialiste Indépendant à l'Election Cantonale de Sisteron.

La question des sous-préfets est toujours pendante devant l'opinion publique, un journal de Lyon, *Le Cri de Lyon* consacre à ses aimables fonctionnaires l'intéressant article que voici :

Les premiers effets de la Réforme Administrative de la France

Voilà donc les sous-préfets supprimés, ceux-là dont si longtemps les auteurs de vaudeville ont fait des personnages de pièces gaies et auxquels on donnait impunément tous les défauts de l'administration.

Les sous-préfets supportaient toutes les mésaventures avec le sourire éternel. Le sous-préfet savait qu'il présiderait quand même le comice agricole et qu'il prononcerait un discours le jour de la distribution des prix au plus prochain collège.

Et pour prix de ses efforts, il savait aussi qu'il pouvait compter sur les appointements réguliers que l'Etat lui allouait de mois en mois.

Sans doute, le sous-préfet n'était-il pas très, très utile. Il n'était pas non plus tout à fait inutile, car il servait malgré tout à renseigner le ministère de l'Intérieur sur la température politique de son territoire et quelquefois aussi à corriger l'action d'un « mauvais préfet ».

Entendons-nous bien. Le « mauvais préfet », en politique, n'est pas le préfet qui se révèle administrateur médiocre, mais bien celui qui ne partage pas les opinions politiques du ministre et plus spécialement du « parti » au pouvoir.

Le sous-préfet pouvait-il être utile si vraiment on avait voulu l'employer ? Nous le croyons très fermement, mais à la condition qu'on ait pris soin de procéder à une réforme totale de notre organisation administrative. M. Poincaré et le gouvernement qu'il préside ont surtout voulu donner l'impression d'agir

Il fallait donner l'impression d'une volonté impitoyable d'économies. On a supprimé des sous-préfectures, des tribunaux et des collèges. On a pratiqué des rattachements souvent mal étudiés et provoqué aussitôt une levée de boucliers de la part de toutes les populations lésées dans leurs intérêts

Certaines petites villes qui vivent à l'ombre de leur tribunal et de leur collège sont vouées à la mort par la suppression brutale de l'un et de l'autre.

Avant de disparaitre, elles protestent par la voix de leur journal car personne n'a jamais accepté la mort de gaîté de cœur.

Des Conseils Municipaux tout entiers se sont déclarés prêts à s'immoler sur l'autel de la mairie si le gouvernement refusait de rétablir leur petit tribunal.

Cette réforme hâtive est sans grande valeur car elle ne fait que supprimer quelques rouages auxiliaires d'une vieille machine qu'on maintient cependant en service. Ces suppressions ne peuvent pas aider la vieille machine à mieux marcher, au contraire.

Ce qu'il fallait faire, c'était préparer les plans d'une machine nouvelle vraiment moderne, vraiment adoptée aux progrès de l'époque, construire cette machine avec soin, la mettre en place et, son bon fonctionnement reconnu, supprimer purement et simplement l'ancienne.

Les suppressions brutales pratiquées par le gouvernement ne constituent pas une réforme.

Tout au plus sont-elles destinées à marquer la volonté d'économies du gouvernement. Reste à savoir, et les avis sont alors infiniment partagés, si ces suppressions avec toutes leurs conséquences ne seront pas encore l'occasion de diminutions de recettes très sensibles pour l'Etat.

« Certaines petites villes sont tellement frappées que les édiles ont nettement déclaré que non seulement ils refusaient d'administrer la cité, mais qu'ils allaient, d'accord avec leurs compatriotes, organiser la grève de l'impôt.

« Pour soutenir son point de vue, le gouvernement fait dire que l'intérêt général doit passer avant l'intérêt particulier.

« Et ses fidèles journaux, même ceux de gauche, obéissent à la consigne.

« On jette dans l'esprit public un faux renseignement, une opinion strictement truquée.

« Il n'y a pas que les greffiers et avoués en cause dans cette histoire, mais toute la vie des cités qui donnaient asile aux tribunaux supprimés.

« Quelques 200 personnes vivent autour d'un tribunal, même peu actif, et cette population fait vivre le commerce local. Chaqua fonctionnaire ou employé de fonctionnaire est de souche territoriale : l'étude se passe de père en fils ou neveu ; les unions sont consacrées entre les familles. La suppression du tribunal met toute cette population dans la nécessité de tourner ses regards vers la grande ville, pour s'y installer, s'y loger, y vivre et abandonner les terres familiales et la vie paysanne.

Et la justice ne sera plus accessible qu'aux riches ; devant les grands déplacements, les modestes travailleurs abandonneront les poursuites.

« Le Trésor n'y gagnera d'ailleurs rien, car il doit payer bien des frais pour les convocations de témoins dans les poursuites correctionnelles ou pour les assistances judiciaires.

« Quant aux magistrats déplacés, ils vont tous être avancés d'une classe et toucher des appointements en rapport avec leur nouvelle classe.

« La suppression des tribunaux est un attrape-nigauds, un mirage dangereux et trompeur, dont l'avenir nous découvrira tous les dangers et les désatreuses conséquences.

Le Cri de Lyon

© VILLE DE SISTERON

Chronique Electorale

La candidature du citoyen Emile Galici paraît réunir à l'heure actuelle la quasi-unanimité des suffrages

Chaque jour, de divers points du Canton, de nouvelles adhésions viennent à notre compatriote ; lundi dernier, jour de la foire de Saint-Domnin, les électeurs des communes venus à Sisteron pour traiter leurs affaires, ont tenu à apporter au citoyen Galici l'assurance de leur concours le plus dévoué.

Une forte majorité est acquise à notre concitoyen dans **toutes** les communes du canton de Sisteron.

Quant aux résultats probables de Sisteron ville, ils dépassent toutes les espérances ; c'est une énorme majorite en effet que les Sisteronnais s'apprêtent à accorder à celui qui, ayant vécu au milieu d'eux, étant natif du pays, saura mieux que tout autre prendre la défense des intérêts de notre Canton.

En ville, comme dans les diverses communes, chacun se rend compte de l'intérêt qu'il pourra y avoir pour notre pays à posséder comme Conseiller Général un homme de sens pratique, habitué aux affaires, un homme auquel les questions de Droit sont familières et qui mettra ses connaissances juridiques à la disposition de tous.

L'intérêt général et les intérêts des individus ne sauraient donc trouver de meilleur défenseur.

Aussi est-ce à une écrasante majorité que le citoyen Galici sera désigné par le Suffrage Universel comme délégué à l'Assemblée Départementale. Son activité inlassable ainsi que le puissant concours qu'il a rencontré chez deux de nos personnalités politiques les plus en vue et les plus estimées de notre Cite sont pour lui le plus sûr garant du succès.

L'IMPARTIAL.

Aprés l'Election des Hautes-Alpes

La Leçon d'un Scrutin

Un journal parisien d'avant-garde *l'Œuvre*, a publié sous la signature de M. Maurice Bigot, (lequel avait été envoyé spécialement dans les Hautes-Alpes pour suivre la campagne électorale), un article dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Quand dimanche soir, vers 10 « heures, on apprit à Gap que la « victoire de M. de Rothschild ne « faisait plus de doute, ce fut une « stupéfaction générale. Les amis du « baron eux-mêmes n'en revenaient « pas. Et ses chefs électoraux, res- « taient suffoqués devant les chiffres « qu'on leur apportait.

« Il est peut-être nécessaire de « tirer la moralité d'un pareil scrutin.

« Il montre d'abord que la Cham- « bre actuelle ne jouit pas précisé- « ment de la sympathie générale.

« Beaucoup, sans chercher à sa- « voir si M de Rothschild méritait « d'être invalidé, ont voté pour lui « précisément parce que les députés « l'avaient déclaré indésirable.

« En second lieu, manifestation « évidente contre le Cartel. Sans doute « M. Pierre Forgeot soutenait-il que « dans les circonstances actuelles, il « était indispensable de défendre le « ministère d'union nationale. Sans « doute ne manquait il jamais l'oc- « casion de féliciter ses amis Painlevé « et Herriot d'avoir accepté de tra- « vailler avec MM. Poincaré et Tar- « dieu au sauvetage du franc... Mais « cette situation dû ne pas paraître « assez nette à certains. M. Pierre « Forgeot se contentait de regretter « que la majorité du Cartel n'eût pas « au lendemain du 11 mai, préconisé « une politique financière hardie. « M. de Rothschild, lui, proclamait « au contraire dans ses affiches que « le Cartel nous avait amenés à deux « doigts de la ruine et qu'il fallait « lui signifier que le pays ne voulait « plus de lui.

« Pris entre les candidats socia- « liste et communiste, qui menaient « la lutte contre la politique du « gouvernement, et entre M. de « Rothschild, qui se contentait de « déclarer la guerre au Cartel, M. « Pierre Forgeot a été écrasé, alors « que de nombreux réactionnaires « eux-mêmes croyaient à son succès « final. »

Le journal républicain qu'est *l'Œuvre* est obligé de reconnaitre que la Chambre actuelle est loin de posséder la sympathie du corps électoral qui s'apprête à manifester de façon effective ce sentiment à l'égard des députés à la première occasion.

Il reconnait également que le Cartel par son inertie, ses manquements à la parole donnée et les mesures fiscales anti démocratiques qu'il a prises a soulevé contre lui la grande majorité des électeurs.

Le Cartel est en train de récolter ce qu'il a semé.

Chronique Sportive

FOOT-BAL

Comme nous l'avons annoncé samedi dernier, nos « bleu et or » se sont rendus le dimanche 10 Octobre, à Veynes.

Après une partie mouvementée, ils furent battus, mais honorablement, et le score de 2 à 1 est bien inférieur au score de l'an dernier qui fut de 8 à 1. Le temps fut superbe mais le terrain boueux et lourd gêna beaucoup notre équipe qui est légère.

Dès le début, nos « bleu et or » furent maîtres de la balle ; plusieurs corners furent à leur avantage et c'est au cours de l'un d'eux que notre avant-centre réussit à marquer le 1er but de la partie. S. V. : 1 point, U. S. V O.

Mais les Veynois se ressaisirent bien vite et jouèrent dur ; peu après la mi temps, un de nos avants dut quitter le terrain et un deuxième équipier blessé ne fut plus d'aucun secours pour notre équipe qui se réduisit ainsi à 9.

Aussi les Veynois profitèrent de cet handicap et par deux fois réussirent à tromper la vigilance de notre goal ; mais ce ne fut pas sans effort.

Enfin le coup de sifflet final retentit sur le scoré de 2 buts pour Veynes et 1 pour le Sisteron-Vélo.

Tous nos joueurs sont à féliciter et nous espérons qu'ils pourront affronter honorablement les meilleures équipes de la région.

Dimanche 17 Octobre, nous les verrons à l'œuvre sur notre terrain car l'Union Sportive Veynoise viendra nous donner le match retour qui promet d'être intéressant.

Aussi nous espérons que les amateurs de ballon viendront nombreux sur les lignes de touche afin d'encourager par leur présence nos joueurs qui auront à cœur de prendre une bonne revanche.

Maintenant, nous invitons le public et principalement la jeunesse à demeurer calmes afin que Sisteron ne perde pas son bon renom de « cité hospitalière ».

Le Tourisme et l'Hygiène

Nous lisons dans le journal corporatif *L'Hôtellerie*, sous la signature de M. A. Borrel, l'article suivant que nous recommandons à l'attention de nos édiles et de nos citadins car ils y trouveront un enseignement dont ils pourront faire leur profit pour le bien de Sisteron

L'utilité des voyages a été célébrée sur tous les tons. On a insisté sur le bénéfice que tirent les voyageurs de leurs périgrinations, mais on s'est un peu étendu sur les bénéfices que les pays traversés retirent des enseignements apportés par les visiteurs qui, cependant, ne tardent pas à donner les fruits les meilleurs.

En effet, si voyager est une chose excellente pour l'immense public des touristes qui accroît son voyage de connaissances, c'est une meilleure chance encore pour le reste de la population, pour les gens sédentaires dont le rôle est en apparence passsif, mais qui ne laissent pas néanmoins de recueillir dans cette affaire, outre des profits sonnants et trébuchants, des fruits d'une autre sorte, également avantageux.

Considérons par exemple, l'hygiène. Hygie, déesse de la bonne santé, n'a jamais occupé qu'un rang secondaire dans la hiérarchie mythologique. Cependant, son culte qui requiert de l'eau courante, des locaux aérés et des soins corporels minutieux, s'est développé singulièrement au cours du dernier siècle, d'abord parmi les classes sociales dites privilégiées, ensuite parmi les autres, mais sans guère dépasser l'enceinte des villes. Dans les campagnes, ces rites sont inconnus : il semble que les divinités champêtres aient décidé d'interdire leur domaine à une concurrente gênante. Mais le tourisme surgit, s'installe. Il apporte avec les coins les plus reculés, la douche, le tub, l'éponge et le savon. Il ne s'est pas muni d'eau, pensant qu'on en trouve partout. Or, en tel site par ailleurs délicieusement agreste, en tel village charmant, il n'y a pas de sources ; l'eau disponible est celle de la pluie qui verdit au fond d'un tonneau, qui croupit dans une citerne et qu'on mesure avec parcimonie. Ils seraient bien puissants, les prestiges touristiques d'un pays, qui feraient passer outre au manque d'eau... En bref, c'est le dilemne ; ou bien la municipalité, soucieuse des intérêts du lieu s'occupera dare-dare d'une adduction d'eau ou bien les visiteurs fuiront vers d'autres climats plus humectés.

* * *

Un village avare d'eau est généralement, par contre, prodigue de poussière, dans ses maisons et dans ses rues Hygie la bonne déesse, hait la poussière et ses fidèles partagent cette aversion. Il faudra nettoyer les auberges, arrondir les angles des murailles, ripoliner les parois et arroser les rues, autrement les touristes s'en iront pour ne plus revenir.

Elle aime la lumière, cette exigeante déesse, de larges fenêtres recevant le soleil, et, le soir, des lampes claires. Les sacrifices qui lui agréent le plus sont les hécatombes de mouches et de moustiques, mais elle n'exige pas que l'on aille se procurer au loin ce menu bétail pour l'immoler sur ses autels : il suffit, pour la satisfaire, de supprimer celui d'alentour, et, quand il a ainsi disparu, elle se montre favorable à ses adeptes. Elle est pointilleuse sur certaines commodités, les « commodités » tout court et d'autres encore. Elle a l'horreur des fumiers étalés devant les portes et des purins stagnants.

* * *

Sur tous ces détails d'un culte minutieux, les fidèles ne transigent pas. Ne trouvant pas ici les moyens de pratiquer leur dévotion, ils lèveront le camp. Et leurs pratiques n'ont pourtant rien d'un rite de sorcier, d'un formulaire cabaliste. Ces gens n'ont point la mine sombre des sectateurs d'une idole farouche. On leur voit un teint fleuri, des membres souples, une allure dégagée. Ils sont joviaux dans leurs propos et brillants dans leur appétit...

Pour se les rendre propices le village malpropre se résout à faire toilette. Il se décrasse, il amène l'eau dans les maisons. De concession en concession, le voici qui s'adonne, lui aussi, petit à petit, au culte d'Hygie. Et, chose merveilleuse, la déesse, qui n'est point jalouse, lui dispense bientôt ses grâces. Elle accorde à ces nouveaux fidèles venus à la foi par d'obscurs sentiers, des bienfaits magnifiques : la force et la santé, qui accroissent le plaisir de vivre ; elle éloigne les épidémies ; elle fait naître la propreté corporelle, condition primordiale de la dignité morale.

* * *

Hôteliers, mes amis, ne vous contentez pas d'améliorer, d'assainir, de transformer vos établissements ; dans les petites localités rurales surtout n'ayez de repos que lorsque vous aurez obtenu des rues propres, la poussière bannie, les tas de fumiers enlevés, l'eau en abondance On vous critiquera sans doute. Qu'importe ! Dites-vous bien que ce n'est pas seulement à vous-mêmes que profitera votre action pour plus d'hygiène mais à toute la localité dont les habitants, un jour, reconnaîtront qu'ils vous doivent une large part dans le mouvement de voyageurs qui tirera leur région d'une insalubre léthargie.

Antoine Borrel.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil d'Arrondissement.

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni à la Sous-Préfecture pour la tenue de la deuxième partie de la Session, le lundi 11 octobre.

M. Clément prend place au bureau assisté de M. Julien, secrétaire.

M. le Sous-Préfet délégué par M. le Préfet, dépose sur le bureau le mandement général pour la Contribution Personnelle-mobilière.

Le Conseil, après examen, adopte sans modification le Sous-Reparte-ment entre les communes de l'Arrondissement tel qu'il est présenté et proposé par l'Administration des Contributions Directes dans son premier projet.

Pupilles de la Nation.

Nous sommes informés que le jeudi 21 octobre à 8 h 30, dans une des salles de la mairie de Sisteron, aura lieu la visite médicale semestrielle des pupilles de la Nation prescrite par la loi du 27 juillet 1917.

A cette visite, que M. le Docteur Rolland est appellé à passer, nul pupille de la Nation inscrit sur les listes à Sisteron ne devra s'y dérober, s'il ne veut encourrir le risque de déchéance de certains avantages que leur accorde l'Office National.

Les parents et tuteurs de ces enfants, sont instamment priés de faire en sorte d'envoyer à l'heure dite leurs pupilles à la visite.

COLOMB, *président de la Section Cantonale des Pupilles de la Nation.*

Examen des notaires

Nous apprenons avec plaisir que

© VILLE DE SISTERON

M. Pauchon Camille maire de Claret, clerc de notaire chez Me Bués de Sisteron, vient de subir avec succès son examen professionnel à Digne le 23 Septembre dernier.

Nos félicitations à M Pauchon.

Rectification

Dans notre numéro du 19 Septembre, en protestant contre la suppression de notre sous-préfecture, nous avons dit que si celle de Barcelonnette était maintenue, c'était grâce à l'intervention de MM. André Honnorat, sénateur, et Paul Reynaud, conseiller général. Nous recevons à ce sujet une lettre de M Honnorat qui nous éclaire sur la cause du maintien de cette sous-préfecture.

Voici cette lettre :

Paris le 12 Octobre 1926.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre de faire appel à votre obligeance pour rectifier une information erronée qui vous a été donnée ?

A en croire cette information, le gouvernement n'aurait décidé de maintenir un Sous Préfet à Barcelonnette que pour répondre à des vœux dont je me serais fait, d'accord avec mon ami M. Paul Reynaud, l'interprète auprès de M. le Président du Conseil.

Or, je ne suis pour rien dans cette décision. Elle a été prise tout-à-fait en dehors de moi et sans que je me sois davantage entretenu de la question avec M. le Président du Conseil qu'avec M. le Ministre de l'Intérieur.

Renseignez-vous d'ailleurs. On vous dira sans doute ce qu'on m'a dit à moi même, à savoir que si le gouvernement a cru devoir conserver un représentant à Barcelonnette, c'est sur la seule initiative de l'administration et pour des motifs tirés exclusivement de l'éloignement de la vallée de l'Ubaye et de sa proximité de la frontière.

Veuillez agréer, etc..

André HONNORAT.

Hyménée.

Jeudi 14 courant a été célébré à la mairie, le mariage de M. Léon Thunin avec Mlle Rose Silvy. Il a été versé entre les mains de l'officier de l'Etat Civil : 1° par M. Léon Thunin, la somme de 30 francs pour la société des mutilés ; 2° par M. Emile Silvy, Conseiller Municipal, père de la jeune mariée, 30 frs destinés à la société du Sou des écoles laïques.

Merci aux généreux donateurs et meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Déclaration de vendanges

Le Préfet des Basses-Alpes rappelle aux propriétaires, fermiers, métayers, récoltant du vin que les déclarations de vendanges de la récolte de 1926 doivent être faites avant le 15 Novembre 1926, à la mairie de la commune ou ils ont fait leur vin.

Toute addition de sucre devra être déclarée trois jours au moins a l'avance à la recette buraliste des contributions indirectes, par la personne devant se livrer à cette opération.

Tournée Louis DUMAINE

Prochainement au *Grand Casino* la Super Opérette **« Les Millions de Tripette »** de Barencey Bouchelles avec DUMAINE le gai fantaisiste des « Ambassadeurs de Paris » et une troupe de premier ordre. Décors merveilleux, splendides costumes. Trois actes de fou-rire.

Le dernier spectacle des Tournées Louis Dumaine était la Revue « *C'est tapissé de rires* ».

Contre la vie chère

La Viande Congelée

vaut la viande fraiche

ainsi que l'indique le rapport de M. Maurice Quentin, conseiller municipal de Paris, dont voici un extrait :

« Tant comme composition que comme poids elle contient les mêmes matières grasses ; elle en contient même plutôt plus. Il en est de même des principes albumoïdes dont elle tire ses facultés alimentaires. La congélation à cœur n'opère donc aucune espèce d'altération Sans ajouter que cette viande, étant rassise, est d'une digestion plus commode et qu'elle contient davantage d'éléments assimilables. »

La BOUCHERIE RICHAUD

Rue Saunerie, a su joindre l'utile à l'agréable en combattant la vie chère par l'installation d'un appareil frigorifique et en livrant la viande congelée à un meilleur prix.

REMERCIEMENTS

Les familles CHABAUD, LIEUTIER et DURREC très touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

M. Ferdinand Pierre CHABAUD

adressent leurs plus sincères remerciements à tous leurs parents, amis et connaissances, ainsi qu'aux musiciens des *Touristes des Alpes* qui ont bien voulu accompagner leur doyen à sa dernière demeure et les prient de trouver ici l'expression de leur vive gratitude.

ETAT-CIVIL

du 8 au 15 Octobre 1926

Naissances

Néant.

Publications de Mariage

Entre Gabriel-Henri Manteller ébéniste à Sisteron et Marie-Louise Andréa Léomond, s. p. à La Toua d'Aigues.

Mariages

Entre Léon Etienne Thunin et Rose Silvy de Sisteron.

Décès

Alphonse-Benoni Bayle, 62 ans, hôpital.
Pierre-Ferdinand Chabaud, 82 ans, r. Droite
Christine Rose-Mallet, épouse Roman, 51 ans

Une bonne recette

Pour dissiper instantanément un accès d'asthme, d'oppression, d'essouflement, des quintes de toux opiniâtre provenant de vieilles bronchites, il n'y a qu'à employer la Poudre Louis Legras, le meilleur remède connu. Le soulagement est obtenu en moins d'une minute et la guérison vient progressivement. Une boite est expédiéecontre mandat de 3 fr. 25 (impôt compris adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, à Paris.

TRICOTEUSES rondes, rectiligne, toutes longueurs, toutes jauges. Prix de gros Catologue apprent. grat Laines, cotons, fils, La LABORIEUSE, 22, rue Colbert, Marseille

TRES JOLI CAFE

A remettre, bien achalandé

S'adresser au bureau du Journal.

On demande des apprentis, bonne éducation. S'adresser à la confiserie Brouchon.

CABINET DENTAIRE

E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, Sisteron, reçoit tous les jours, de 9 h à midi et de 2 h. à 5 heures.

A VENDRE

à Sisteron, Traverse de la Place

MAGASIN de CONFECTIONS

DAMES et HOMMES. - MODES

Belle clientèle dans le Département, matériel neuf.

S'adresser à M. GAGE, *Paris-Modes, Digne.*

En vente à l'imprim. lib. LIEUTIER

Location d'Autos

—(Voiture spéciale pour le transport des malades)—

Jean RULLAN

Rue Mercerie - SISTERON - Basses-Alpes

TELEPHONE 17.

VENTE A CREDIT

CYCLES - MOTOS - CYCLECARS

ALCYON - PEUGEOT

Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)

— SISTERON —

Cycles AUTOS SPORTS

le vélo idéal pour un prix abordable

— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

LOCATION D'AUTOS

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

TSF TSF

Condensateurs — Transfos — Casques

Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.

—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—

EMILE LATIL

54, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

TSF TSF

4 PUBLICATIONS RECOMMANDEES POUR LA JEUNESSE

FILLETTE la meilleure publication composée spécialement pour les fillettes. Paraissant tous les dimanches, 16 pages en couleur et en noir. Le numéro : *25 centimes*

LE PETIT ILLUSTRE le plus goûté des journaux illustrés de la jeunesse, pour les filles et garçons, Paraissant tous les dimanches. Le N° *25 cent.*

L'INTREPIDE hebdomadaire illustré Le grand journal de voyages favori de la jeunesse. *Aventures - Sports - Voyages,* tous les dimanches 16 pages Le Numéro : *30 centimes.*

CRICRI Journal pour les petits garçons. 16 pages en couleur et en noir. Le Numéro : *25 centimes.*

EN VENTE PARTOUT

Envoi de deux numéros spécimens gratuits de chacune de ces publications sur demande adressée à la SOCIETÉ PARISIENNE D'ÉDITION, 3, rue de Rocroy, Paris (Xe).

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de

Chaussures

de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

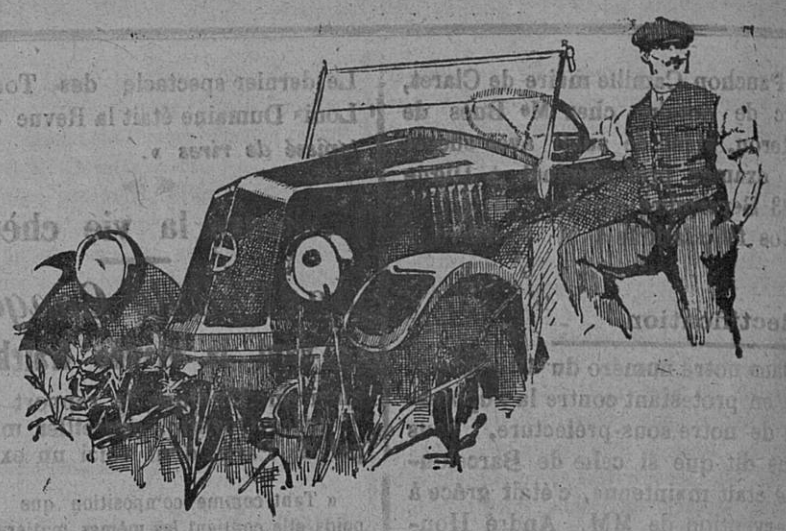

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence,

quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT
La Grande Marque Nationale

BERLIET
Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR
Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT
La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER
La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR
La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (Agence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) **Essais gratuits de tous modèles**

LOCATION D'AUTOMOBILES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON